

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 décembre 2008

Soutien à l'économie

La BFCM émet 1,036 milliard d'euros de dette subordonnée

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a signé un contrat d'émission de 1,036 milliards d'euros de dette subordonnée avec la Société de Prise de Participation de l'Etat dans le cadre du plan français de soutien au secteur bancaire. La BFCM versera à la SPPE, pendant une période initiale de cinq ans, un coupon de 8,49% au titre de cette dette.

L'instrument émis, entièrement souscrit par la SPPE, est de même rang de séniorité que les autres titres super subordonnés à durée indéterminée émis par la BFCM.

Il peut être racheté en tout ou partie par la BFCM à tout moment sous réserve de l'approbation du Secrétariat Général de la Commission bancaire.

Pour inciter les banques à sortir du mécanisme de financement par l'Etat, le plan intègre un mécanisme de hausse du nominal à rembourser dès la deuxième année de l'émission.

Ainsi, le prix de rachat à l'Etat sera notamment majoré de 1% de la valeur du nominal entre le premier et le deuxième anniversaire de la date d'émission et de 3% entre le deuxième et troisième anniversaire.

Au-delà du sixième anniversaire, ce prix sera majoré de 11% de la valeur du nominal.

Contact presse :

- Bruno Brouchiquan (01 45 96 92 20 – brouchbr@cic.fr)
- Marc Vannini (01 45 96 92 22 – vanninma@cic.fr)